



C I M E

GESTION DU FIER
MONTESTRIE CAPITAL INC.

FIER MONTESTRIE CAPITAL

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

MISSION

Le FIER Montestrie Capital est une société de capital qui favorise le démarrage, la relève et la croissance des entreprises situées sur le territoire Granby et région (Montérégie Est), et ce, en investissant dans ces entreprises. Le FIER Montestrie Capital agit dans une perspective de faire fructifier l'avoir de ses commanditaires-investisseurs en saisissant les meilleures opportunités d'investissement sur le territoire.

CLIENTÈLE

Les secteurs d'activités privilégiés par le FIER Montestrie Capital sont : tous les créneaux manufacturiers, et particulièrement ceux formant les filières industrielles majeures de la région, et les services. Sont spécifiquement exclus : les projets de promoteurs liés à la production agricole primaire, l'immobilier à vocation résidentielle, ainsi que le commerce au détail. Tous les projets analysés doivent être réalisés au Québec.

MANDATAIRE

Le FIER Montestrie Capital a mandaté CIME Inc. comme gestionnaire de ses opérations administratives et d'investissements. Dans ce cadre, le Centre d'aide aux entreprises Haute-Yamaska et région (CAE) est un représentant autorisé par CIME Inc. pour les dossiers du FIER Montestrie Capital.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Le projet d'entreprise présenté au FIER Montestrie Capital doit être fondamentalement lié à une croissance des revenus, des profits ou de la compétitivité d'une entreprise. Les principaux cas analysés sont des projets d'implantation, d'expansion, de relève, de fonds de roulement, de certification eu égard à une norme, ou tout autre projet démontrant des perspectives réelles de rentabilité.

Pour qu'un projet soit analysé par le FIER Montestrie Capital, l'entreprise doit soumettre un plan d'affaires complet lié à son projet, spécifiant entre autres les éléments suivants :

- l'équipe de gestion;
- le positionnement dans le marché;
- le plan d'investissement;
- la structure financière et les prévisions de résultats;
- le montant de capital requis du FIER Montestrie Capital.

Critères d'admissibilité

- Entreprises en croissance ayant démontré une rentabilité depuis les 5 dernières années;
- Entreprises en démarrage démontrant un solide potentiel de rentabilité;
- Chiffre d'affaires entre 1 000 000 \$ et 50 000 000 \$;
- Équipe de gestionnaires chevronnés et promoteurs impliqués;
- Mise de fonds des promoteurs de 25 % pour les nouvelles entreprises.

Territoire privilégié: région de la ville de Granby et ses environs en Montérégie Est

(MRC de Brome-Missisquoi, MRC de La Haute-Yamaska, MRC de Rouville et MRC d'Acton)

COÛTS

La compagnie et/ou son représentant devront acquitter, sur ouverture de dossier, des honoraires d'engagement non remboursables de 500 \$ (TPS et TVQ en sus).

La compagnie et/ou son représentant devront acquitter, sur acceptation de la lettre d'offre, des honoraires d'engagement non remboursables d'au plus 2 % (TPS et TVQ en sus) moins le 500 \$ déjà versé (TPS et TVQ en sus).

Par la suite, et pour toutes les années où un dossier est en portefeuille au FIER Montestrie Capital des frais annuels de gestion de 1 500 \$ seront facturés.

D'autres frais de participation à des comités de gestion, conseils d'administration ou projets internes de gestion assistée, peuvent être convenus par contrat entre les parties, si jugés nécessaires par le promoteur et le FIER Montestrie Capital.

MODALITÉS D'INVESTISSEMENT

Critères d'investissement

- Pas plus de 10 % du portefeuille investi dans des entreprises en démarrage (phase de commercialisation);
- Capital-actions d'entreprise : maximum de 30 %;
- Pas plus de 25 % du FIER Montestrie Capital investi dans un secteur spécifique;
- Taux d'intérêt sur prêt selon les variations du marché et le risque intrinsèque du projet;
- Durée de l'investissement établie par contrat avec les modalités de sortie;
- Investissement minimum de 200 000 \$, maximum de 750 000 \$, sous forme d'équité ou de quasi-équité;

L'investissement dans les projets étant sous forme d'équité ou de quasi-équité, il prendra l'une ou l'autre des formes suivantes ou une combinaison de celles-ci :

équité : souscription d'actions, parts de société en commandite ou de coopérative (« parts »), ou de titres convertibles en actions ou en parts (débitures, options d'achat d'actions ou de parts, souscription d'actions ou de parts privilégiées);

quasi-équité : débitures convertibles en cas de défaut seulement, prêts ou avances convertibles en cas de défaut.

Une débiture doit normalement être non garantie (exemple d'exception : garantie sur brevet).

Le FIER Montestrie Capital peut effectuer des placements privés dans des sociétés publiques dans le cadre de, ou préalablement à, tout premier appel public à l'épargne ou lors de toute nouvelle émission d'actions, de titres convertibles ou d'obligations, préalable à une émission publique. Il n'entend pas toutefois, en aucun moment, acquérir des actions déjà émises de sociétés publiques ni acquérir d'actions, de titres convertibles ou d'obligations provenant du marché secondaire.

Forme juridique des entreprises

Pour obtenir un partenariat avec le FIER Montestrie Capital, les entreprises doivent être constituées sous l'une ou l'autre des formes juridiques suivantes :

- société par action;
- société en commandite;
- société en nom collectif;
- coopérative.



C I M E

GESTION DU FIER
MONESTRIE CAPITAL INC.

CIME Gestion du FIER Montestrie Capital Inc.

1300, Boul. Industriel

Granby (Québec) J2J OE5

Tél. : 450.777.2707 poste 2622

1.877.777.3779

Télec. : 450.777.2924

info@fiermontestrie.com